

Assemblée Générale Ordinaire 2022

Procès-verbal de séance

Date : 19 mars 2022

Lieu : Maison Régionale des Sports – Tomblaine

Nombre de clubs membres actifs : 107 Nombre de voix au total : 237

Nombre de clubs présents ou représentés : 20 Nombre de voix : 93

Nota : L'article 5.5 des statuts concernant les modalités de vote stipule : « les décisions de l'Assemblée Générale sont prises sans condition de quorum ; ses décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. »

Président de séance : Régis NOIZET - Président de la LEGE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LIST - Secrétaire Général de la LEGE

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AGO en visioconférence du 22 mai 2021
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier - période du 01/01/2021 au 31/12/2021
4. Rapport du Vérificateur aux comptes
5. Quitus au Trésorier
6. Projet de budget pour 2022
7. Approbation du projet de budget 2022
8. Rapport des Commissions
9. Évolutions du Comité Directeur en 2021
10. Quitus au Comité Directeur
11. La parole est aux invités
12. Questions / réponses
13. Date de la prochaine AGO

Le Président ouvre la séance à 15h10. Il remercie tous les participants pour leur présence, en regrettant toutefois qu'ils soient aussi peu nombreux. Régis NOIZET informe que les personnes invitées, à savoir le Président de la FFE - M. Eloi RELANGE et le Vice-président de la Région Grand Est en charge du sport - M. François WERNER, se sont excusées de n'avoir pu se rendre disponibles pour cette date.

1. Approbation du PV de l'AGO en visioconférence du 22 mai 2021

➡ Le Procès-verbal de séance de l'AGO 2021 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Rapport moral du Président

Régis NOIZET tient tout d'abord à accueillir M. Stéphane DORNIER, le Président du tout nouveau club de Verdun. Stéphane est salué par les applaudissements des participants.

Régis NOIZET rappelle que les résultats financiers soumis à l'AG concernent exclusivement l'exercice 2021.

Le Président commente le rapport moral qui avait été préalablement adressé aux membres du Comité Directeur.

🔗 *Annexe 1 : le rapport moral*

Parmi les points particuliers évoqués au cours des échanges avec les participants :

- L'arrêt des interclubs 2021 dès le début de la saison en raison de la pandémie
- La réalisation d'animations par un certain nombre de clubs pendant l'été 2021
- L'organisation de compétitions en ligne pendant toute la période de confinements par plusieurs clubs
- L'expérimentation d'une rencontre en mode hybride (via Internet dans les locaux du club avec la présence d'un arbitre) entre le club de Strasbourg et celui du Rethel. Une expérience concluante. Même si cela est loin de faire l'unanimité à ce jour, c'est sans doute une solution à envisager dans le futur, pour limiter les déplacements sur de grandes distances.
- La nécessité pour la LEGE, dans la définition de ses projets, d'être en cohérence avec les orientations de la Région Grand Est.

3. Rapport financier - période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le rapport est présenté par le Trésorier de la LEGE – Etienne ROBERT-DEHAULT. Il avait lui-aussi été préalablement adressé aux membres du Comité Directeur.

Comme pour l'année dernière, l'exercice se solde par un excédent important de 16.000 €. C'est une conséquence directe de la pandémie : par rapport à une année « normale », la grille de soutien n'a été appliquée que pour un tiers des événements.

Christophe TEJEDO-CRUZ note qu'il n'y a pas de montant sur la ligne « assurance ». Etienne ROBERT-DEHAULT vérifiera ce point mais il pense que le montant a été passé à tort dans les dépenses diverses. Il fera un retour au Comité Directeur sur ce point.

🔗 *Annexe 2 : le rapport financier (Résultats de l'année 2021 – Budget prévisionnel 2022)*

4. Rapport du Vérificateur aux comptes

Régis NOIZET remercie M. Fabrice BARALLE qui a bien voulu prendre en charge cette mission.

🔗 **Annexe 3 : le rapport du Vérificateur aux comptes.**

Etienne ROBERT-DEHAULT donne lecture du rapport du Vérificateur aux comptes.

Régis NOIZET souligne qu'une remarque formulée par le Vérificateur aux comptes porte sur la comptabilisation du soutien aux manifestations sportives. En effet, le même poste budgétaire concerne à la fois des événements de l'année comptable en cours et de l'année précédente. Cela est dû au chevauchement de la saison sportive sur 2 exercices comptables, avec des déclarations tardives d'évènements par certains clubs. Le Vérificateur aux comptes recommande de demander aux clubs de faire leur demande d'aide dans l'année comptable de l'évènement.

Le Vérificateur aux comptes recommande à l'Assemblée Générale de donner son quitus au Trésorier qu'il félicite par ailleurs pour l'excellent travail fourni.

5. Quitus au Trésorier

Régis NOIZET soumet la résolution au vote de l'assemblée.

➡ Le quitus est voté favorablement à l'unanimité.

Régis NOIZET propose également la reconduction de Fabrice BARALLE dans sa fonction de Vérificateur aux comptes, sous réserve bien sûr de son acceptation du renouvellement de cette mission.

➡ La reconduction de M. Fabrice BARALLE est votée favorablement à l'unanimité

6. Projet de budget pour 2022

Régis NOIZET souligne que ce budget concerne encore une année dont les premiers mois ont été perturbés par la pandémie, même si cela a été dans une moindre mesure que les deux années précédentes.

En l'absence de nouvelles propositions de la part des Commissions, la grille harmonisée des soutiens financiers a été reconduite en l'état. Cela concerne en particulier l'aide de 50 € pour les participants à la prochaine édition du Championnat de France des Jeunes.

Régis NOIZET souligne également qu'il faut encourager les clubs à présenter des demandes de subvention ANS, même si la démarche n'est pas simple et qu'elle n'est pas toujours couronnée par le succès attendu. Certaines Ligues proposent à leur club une aide à l'élaboration du dossier de demande de subvention. Cela suppose bien évidemment d'avoir des ressources humaines et des compétences pour développer une telle prestation.

Toujours la même remarque concernant la ligne « assurance ». Elle a également donné l'occasion d'évoquer la nécessité ou non pour les clubs de souscrire une assurance complémentaire à celle proposée par la FFE. Les avis étant partagés sur la question, il est souhaitable de faire une demande d'information auprès de la FFE et de relayer cette information auprès des clubs.

Annexe 2 : le rapport financier**7. Approbation du projet de budget 2022**

Le vote d'approbation du budget 2022 n'ayant pas pu être réalisé en séance, il a fait l'objet d'un vote électronique dans les jours qui ont suivi la réunion de l'AG.

Sur 8 votants :

- 1 abstention
- 7 votes pour

➔ Le budget 2022 est adopté.

8. Rapport des Commissions

Chaque Président de Commission qui en a eu le temps a commenté son rapport.

Annexe 4 : Le rapport des Commissions

Merci de prendre directement connaissance des différents rapports qui sont dans le document en annexe 4 et qu'il aurait été trop long de reprendre en détail dans ce procès-verbal.

a) Commission Jeunes & Scolaires**Julien MAHIEUX**

Julien MAHIEUX souhaiterait que la Commission soit scindée en deux, avec d'une part la Commission Jeunes qui concerne les jeunes présents dans nos clubs et d'autre part la Commission scolaire pour les interventions en milieu scolaire. Les finalités sont très différentes et le pilotage de ces deux activités n'a rien en commun.

Régis NOIZET informe l'assemblée que la Région Grand EST demande instamment que la Ligue désigne des « **Champions Régionaux** » dans les catégories d'âge qui concernent les jeunes. Peut-être faudra-t-il faire des tournois qualificatifs par région historique et un tournoi final au niveau de la Région. Les qualifications par « région » pourraient se faire à l'occasion de la qualification pour le Championnat de France.

b) Commission Mixité**Régis NOIZET**

Régis NOIZET rappelle que la Commission Mixité (anciennement Commission du secteur féminin) a élaboré un plan avec 8 propositions d'actions.

L'objectif est de faire venir les femmes dans les clubs : les mamans qui accompagnent leurs enfants, les épouses des joueurs, ... Elle vise également à développer le bénévolat chez les femmes et les postes de responsabilité.

Régis NOIZET rappelle que pour bénéficier de ces aides, il faut que le club signe préalablement une convention qui témoigne de son engagement à développer la mixité. La mixité est un axe prioritaire pour la Région Grand Est, pour la FFE, pour le Ministère des Sports, ... La signature des conventions par les clubs sera également un moyen de démontrer la volonté de nos clubs de s'engager résolument dans cette voie.

c) Commission arbitrage**Rachid HEDDACHE**

Rachid HEDDACHE, Directeur Régional de l'Arbitrage, commente son rapport en évoquant les points suivants :

- Répartition des arbitres dans la Ligue
- Variation du nombre d'arbitres 2018 - 2019 – 2022
- Bilan des stages d'arbitrage
- Stages prévus cette saison
- Arbitres devant suivre une formation continue

Voir dans l'annexe 4 le détail de la présentation.

Pour pousser les clubs à former davantage d'arbitres, Laurent MORVRANGE considère qu'il faudrait rendre la présence d'un arbitre obligatoire pour toutes les compétitions départementales.

Jordan AKREMANN considère qu'il est nécessaire de faire un accompagnement des candidats à un examen d'arbitre pour améliorer le taux de réussite. C'est ce qu'il a mis en place pour son club. Il aurait souhaité que la Commission Arbitrage de la LEGE puisse évoquer ce sujet, pour généraliser un dispositif de cette nature sur tout le territoire de la LEGE.

Rachid HEDDACHE indique que des stages de tuteurs pour les ASP peuvent être suivis en visioconférence, de même que les formations AFO.

d) Commission Technique Régionale

Marc FOURCART

Marc FOURCART, Directeur Technique Régional, était excusé car absent en raison d'un problème de santé.

Sa présentation est disponible dans l'annexe 4.

e) Commission développement

Jean-Pierre LIST

Faute de temps cette présentation n'a pas été faite. Le document est disponible dans l'annexe 4.

f) Commission Communication

Jean-Pierre LIST

Faute de temps cette présentation n'a pas été faite. Le document est disponible dans l'annexe 4.

9. Évolutions du Comité Directeur en 2021

Ce point de l'ordre du jour a également été évoqué dans le Rapport Moral (annexe 1).

Pour mémoire :

- 26/02/21 Claude ADRIAN : démissionne de sa fonction de Directeur Régional des Jeunes
- 28/03/21 Stéphane JOUNIAUX : démissionne de sa fonction de Directeur Régional de la Communication
- 13/04/21 Daniel ROOS : démissionne du Comité Directeur et de sa fonction de Directeur Technique Régional
- 16/09/21 Delphine BERGMANN : démissionne de sa fonction de Directrice Régionale du Secteur Féminin

10. Quitus au Comité Directeur

Le vote n'ayant pas pu être fait en séance, il a fait l'objet d'un vote électronique dans les jours qui ont suivi la réunion de l'AG.

Sur 8 votants : 8 votes pour.

➡ Quitus est donné au Comité Directeur pour la période allant du 22/05/2021 (date de la précédente AG) au 19/03/2022.

11. La parole est aux invités

Ce point de l'ordre du jour a malheureusement été sans objet car les personnalités invitées n'ont pas eu la possibilité de se rendre disponibles pour cette date. Par ailleurs, compte tenu du faible nombre de participants à cette AG, nous aurions certainement abusé de leur temps.

12. Questions / réponses

Les questions ont été traitées au fur et à mesure des présentations.

13. Date de la prochaine AGO

La prochaine AGO est fixée au **samedi 26 mars 2023** après-midi.

Sans autre question en suspens, le Président Régis NOIZET clôt la séance à 18h15.

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre LIST



Le Président de la LEGE

Régis NOIZET

